

Accueil et accompagnement

Étudiants en situation de handicap



Universités & Écoles

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Université Paris 2 Panthéon-Assas

Université Sorbonne Nouvelle (ex-Paris 3)

Sorbonne Université : Faculté des Lettres
(ex-Paris Sorbonne - Paris 4)

Université de Paris

(ex-Paris Descartes - Paris 5 et ex-Paris Diderot - Paris 7)

Sorbonne Université :

Faculté de médecine - Faculté de sciences et ingénierie
(ex-Pierre et Marie Curie - UPMC - Paris 6)

Université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis

Université Paris Dauphine-PSL

Université Paris Nanterre

(ex-Nanterre - Paris 10)

Université Paris-Saclay

(ex-Paris-Sud - Paris 11)

UPEC Université Paris-Est Créteil

(ex-Paris-Est Créteil Val-de-Marne - Paris 12)

Université Sorbonne Paris Nord - Paris 13

Université Gustave Eiffel

(ex-Paris-Est Marne-la-Vallée - UPEM - Paris 14)

UVSQ - Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

Université d'Évry - UEVE

(ex-Évry Val-d'Essonne - UEVE)

CY Cergy Paris Université

(ex-Cergy-Pontoise)

Conservatoire national des arts et métiers - CNAM

École des hautes études en sciences sociales - EHESS

École nationale des chartes

École normale supérieure Paris-Saclay - ENS Paris-Saclay

(ex-ENS Cachan)

INALCO - Institut national des langues et civilisations
orientales

Paris 2 - Panthéon-Assas

Page

1	Vos interlocuteurs	2
	Structure	2
	Chargé-e d'accueil	2
	Permanences	2
	Modalités d'une 1 prise de contact	2
2	Accompagnement pédagogique	3
	Aides humaines	3
	Aides techniques	3
	Organisation au sein de chaque UFR	3
	Modalités d'aménagement des examens	3
	Bibliothèques	3
3	Médecine préventive	4
4	Orientation et insertion professionnelle	4
5	Vie pratique	5
	Accessibilité du cadre bâti et circulation	5
	Transports	5
	Hébergement	6
	Restauration	9
	Accompagnement	9
	Aides financières	9
6	Vie étudiante	10
	Activités associatives et culturelles	11
	Activités physiques et sportives	11
7	Solidarité et sensibilisation	11
8	Politique handicap	11
	Info plus...	11



Université Paris 2 Panthéon-Assas

<https://www.u-paris2.fr>

1 Vos interlocuteurs

✓ **Nom et localisation de la structure**

Relais Handicap Santé de l'université Paris II Panthéon-Assas

Entrée par le 92 rue d'Assas, 75006 Paris

Accueil des étudiants dans le Bâtiment Notre-Dame-des-Champs au 2^e étage

✓ **Présentation de la structure**

Le Relais handicap santé travaille en liaison avec le service de la Médecine Préventive (SIUMPPS), les bourses, le service des examens et les autres services administratifs, afin de mettre en place les aménagements visant à rétablir l'égalité des chances notamment :

- Des aménagements pédagogiques
- Des aménagements techniques
- Une aide à l'insertion professionnelle en liaison avec le CIO (stages et emplois), le bureau d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP) et les entreprises et associations que le Relais handicap contacte.

<https://www.u-paris2.fr/fr/campus/bienvenue-au-relais-handicap-sante>

✓ **Nom de la chargée d'accueil**

Aurore OHIER

relais-handicap-sante@u-paris2.fr

Tél. : 01 44 41 57 23

✓ **Permanences**

Les horaires de réception (Paris et le centre de rattachement de Melun) sont sur ce lien, rubrique « Vos contacts à l'université » :

<https://www.u-paris2.fr/fr/campus/bienvenue-au-relais-handicap-sante>

✓ **Modalités d'une première prise de contact**

Prise de RV obligatoire, avant le début des cours, avec le Relais handicap santé ; fiche d'accueil à compléter avec le Relais handicap santé ; fiche des aménagements envoyée au SUMPPS par le Relais handicap santé.



Université Paris 2 Panthéon-Assas

<https://www.u-paris2.fr>

2 **Accompagnement pédagogique**

*Suite à l'évaluation des besoins par la structure d'accueil, un plan personnalisé d'accompagnement de l'étudiant handicapé (PAEH) est élaboré en concertation avec l'équipe plurielle, notamment le service médical de prévention et de promotion de la santé et les équipes pédagogiques.
Ce plan peut comprendre les éléments suivants :*

✓ **Aides humaines**

Prise de notes, tutorat, ordinateur lors des examens, logiciels Jaws pour non voyant, temps supplémentaire, accès facilité aux locaux, salle à part si besoin, adaptation du sujet, un secrétaire lors des examens, cours en petits groupes, interprétariat LSF, codage LPC.

✓ **Aides techniques**

Voir ci-dessus

✓ **Organisation au sein de chaque UFR**

Correspondant administratif : Aurore OHIER
relais-handicap-sante@u-paris2.fr
Tél. : 01 44 41 57 23

✓ **Modalités d'aménagement des examens**

Le relais handicap santé prend en charge le contrôle continu et les galops d'essai. Le service des examens prend en charge les partiels. Toutes les aides humaines et techniques proposées lors des examens le sont également pour le contrôle continu.

✓ **Les bibliothèques**

- Le lien de l'accès à la bibliothèque :
<https://www.u-paris2.fr/fr/campus/bibliotheque>
- Le matériel de la bibliothèque du centre Assas est détaillé sur ce lien :
<https://www.u-paris2.fr/fr/campus/handicap/les-differents-amenagements-proposes>



Université Paris 2 Panthéon-Assas

<https://www.u-paris2.fr>

3 Médecine préventive et de promotion de la santé

Une équipe pluridisciplinaire accueille, écoute, informe les étudiants, dans le respect du secret professionnel, et leur propose des consultations gratuites sur rendez-vous. Elle délivre des attestations relatives à la pratique sportive, organise des actions de prévention et de promotion de la santé.

Pour les étudiants handicapés, les médecins de ce service, désignés par la CDAPH, donnent un avis sur les demandes de temps majoré, d'aménagements ou aides aux examens et concours effectuées par l'étudiant. La notification des aménagements sera faite par l'autorité administrative sur la base de cet avis médical et de l'équipe plurielle.

SIUMPPS de l'université Pierre et Marie Curie - Paris 6

Directeur : Docteur Régnier

15 rue de l'école de Médecine 75006 Paris, escalier G, 3 étage, Métro Odéon.

Les RDV des étudiants en fauteuil se déroulent à Jussieu.

Contact : Mme Badra Mohajri, badra.mohajri@upmc.fr

www.siumpps.com

4 Orientation et insertion professionnelle

La **structure Handicap** travaille en étroite collaboration avec le Service d'aide à l'orientation et à l'insertion professionnelle, qui accompagne les étudiants dans la construction de leur projet professionnel, de la première année d'études à l'entrée sur le marché du travail.

- Relais handicap santé

Envoi d'offres d'emploi ou de stages de la part de partenaires : TH Conseil, Atharep, Tremplin, Mozaïc, ARPEJEH, HANPLOI, CAP EMPLOI Paris, l'Adapt...

Nous avons constitué un fichier d'entreprises que nous relançons régulièrement afin d'obtenir des stages.

- Le Bureau d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP) :

Les offres de stages (plateforme de l'université, plateforme 10MinutesWith pour les offres à l'international) et services (Programme UEP, Job Fair d'Assas, Annuaire des anciens, réseau Assas Alumni) offerts par le BAIP sont ouverts à tous les étudiants, sans distinction. Les entreprises qui ouvrent certaines offres à des étudiants en situation de handicap le précisent dans l'annonce et les offres sont postées sur la plateforme stages/emplois de Paris 2 avec la mention dans le texte de diffusion.



Université Paris 2 Panthéon-Assas

<https://www.u-paris2.fr>

5 Vie pratique

✓ **Accessibilité du cadre bâti et circulation**

Il est important de se faire connaître auprès de la structure Handicap de l'établissement d'enseignement supérieur avant même l'inscription administrative, afin d'évaluer les conditions d'accès et de circulation dans l'enceinte de l'établissement. Pour les étudiants à mobilité réduite, une visite du site est souhaitable durant le cycle terminal du lycée.

L'université possède plusieurs centres. Certains ne sont pas encore accessibles. Cette accessibilité est un travail de longue haleine prévu dans le schéma directeur du handicap et qui s'étalera sur plusieurs années.

L'accessibilité est la priorité de l'université.

S'agissant des bâtiments accessibles, les ascenseurs sont présents, les toilettes adaptées, et la signalétique aussi.

Info +

L'accès aux lieux publics des personnes aveugles accompagnées de chiens-guides ou d'assistance est défini par le décret n° 2014-362 du 20 mars 2014.

✓ **Transports**

S'orienter vers la structure Handicap : indications visibles par panneaux et information à l'accueil des centres.

■ **Prise en charge d'un service de transport adapté ou d'un véhicule personnel**

Île-de-France Mobilités (anciennement STIF) a mis en place un service spécifique de transport de porte à porte pour les élèves et les étudiants en situation de handicap. Service collectif, il permet le transport groupé d'élèves et d'étudiants dans des véhicules de petite capacité et adaptés à leurs besoins. Le fonctionnement de ce service est défini en fonction des emplois du temps des usagers. Ce service requiert un avis favorable de la CDAPH.

Formulaire de demande de transport à télécharger sur :

<https://www.iledefrance-mobilites.fr/le-reseau/transports-scolaires-adaptes-4/>

Etudiants résidant en Seine-et-Marne (77)

C'est le Conseil départemental qui organise les transports scolaires des élèves et étudiants handicapés. **Pour connaître les modalités de prise en charge :**

www.seine-et-marne.fr/Solidarite/Handicap/Transport/Le-transport-adapte



Université Paris 2 Panthéon-Assas

<https://www.u-paris2.fr>

5 Vie pratique

■ Transports en commun : Forfait Améthyste

Ce forfait annuel est réservé entre autres aux personnes handicapées sous conditions de ressources ou de statut résidant en Île-de-France. Il permet à son bénéficiaire de se déplacer de manière illimitée sur tous les modes de transport. Il est financé et distribué par les départements d'Île-de-France, qui décident des conditions d'éligibilité et peuvent également demander une participation financière aux bénéficiaires.

Il faut déjà disposer d'une carte Navigo personnalisée (www.navigo.fr). La demande de forfait Améthyste s'effectue ensuite auprès du Département ou du CCAS de la commune de résidence.

Info +

Pour le département de Paris, ce forfait, appelé Navigo Emeraude Améthyste, est réservé aux personnes habitant à Paris depuis au moins 3 ans.

■ Service de transport collectif adapté : Dispositif PAM

Il s'agit d'un service de transport spécialisé destiné aux personnes se trouvant dans l'incapacité d'emprunter les transports en commun ou pour lesquelles cela représente une pénibilité excessive. Ce service met à disposition des véhicules adaptés pour se déplacer en Île-de-France quel que soit le motif du voyage. Il est proposé dans l'ensemble des départements franciliens.

Chaque département possédant son propre service PAM, il est nécessaire de faire une demande d'adhésion auprès de l'agence dont dépend le domicile du demandeur.

<https://www.vianavigo.com/accessibilite/service-PAM>

Info +

Ce dispositif est destiné aux déplacements en lien avec des activités de loisirs, ou d'ordre professionnel et n'est donc pas un service de transport scolaire.

■ VIANAVIGO

Ce service informe les personnes en situation de handicap sur l'accessibilité des transports en commun d'Île-de-France. Il procure également une aide personnalisée pour concevoir un itinéraire.

<https://www.vianavigo.com/accueil>

✓ Hébergement

■ Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS)

La demande de logement en résidence universitaire (et de bourse d'enseignement supérieur) est gérée par les CROUS et fait l'objet d'un dossier social étudiant, qui est un document unique. Cette demande s'effectue par internet entre le 15 janvier et le 15 mai. Il existe deux types de résidence universitaire :

- les résidences universitaires traditionnelles (chambres en structure collective) ouvrant droit au bénéfice de l'allocation de logement social (ALS - voir aides financières)
- les résidences conventionnées (studios) ouvrant droit au bénéfice de l'aide personnalisée au logement (APL - voir aides financières).

Université Paris 2 Panthéon-Assas

<https://www.u-paris2.fr>

5 Vie pratique

Les étudiants peuvent via le site **www.messervices.etudiant.gouv.fr** faire une demande de logement (6 voeux sur 3 secteurs et 2 voeux par secteur).

CROUS de Paris

www.crous-paris.fr (service aux étudiants - mission CROUS handicap)

Le CROUS de Paris a une mission handicap dédiée à l'accompagnement des étudiants en situation de handicap ou souffrant d'un trouble de santé reconnu par la MDPH. Une commission handicap se réunit début juin pour examiner les demandes de logement.

www.crous-paris.fr/aides-sociales/mission-crous-handicap

mission.handicap@crous-paris.fr

Tel : 01.40.51.35.57 (mardi, mercredi et vendredi)

Accueil uniquement sur rendez-vous

Pour un premier contact, envoyer un mail en indiquant l'établissement dans lequel vous souhaitez étudier et votre projet de formation.

→ Des demandes de logements adaptés ou domotisés peuvent également être faites auprès des CROUS de Versailles et de Créteil.

■ Fondation Santé des Étudiants de France (FSEF)

La fondation propose des résidences étudiantes avec logements domotisés et services d'aide humaine intégrés.

Résidence étudiante adaptée à Paris :

REA Centre Colliard - 4 rue Quatrefages - Paris 5

› Hébergement

- 16 logements conventionnés pour étudiants en situation de handicap
- un service d'aide humaine et d'accompagnement est présent 24h/24, 7j/7
Contact : Corinne Stephan - Tel : 06.34.29.34.19 - rea.colliard@fsef.net

› Santé

Le centre Colliard dispose d'un centre de santé (consultations médecine générale et spécialités tiers payant), d'un centre de planification et d'éducation familiale, d'un Bureau d'Aide Psychologique Universitaire (BAPU Pascal) et d'un relais étudiants lycéens.

www.fsef.net/index.php/etablissements/centre-colliard/residence-adaptee-centre-colliard

Autre résidence FSEF en Ile-de-France :

Campus de Nanterre : Sylvie Daigle - Tel : 01.41.20.94.20 - rua.nanterre@fsef.net

Les résidences FSEF : www.fsef.net/index.php/etablissements/residence-pour-etudiants-handicapes



Université Paris 2 Panthéon-Assas

<https://www.u-paris2.fr>

5 Vie pratique

■ **Associations de logement étudiant à but non lucratif**

Les associations proposent des logements en résidence ou en foyer, à des tarifs (redevances) pouvant être assez contrastés mais se situant dans une moyenne de 450 euros. Il est généralement demandé des droits d'inscription (de 35 à 90 euros) et un dépôt de garantie qui peut être financé grâce à l'avance LOCA-PASS (voir aides financières). Des services, à nouveau assez contrastés (loisirs, culture, restauration) peuvent être proposés selon les structures. Les logements proposés ouvrent droit, le plus souvent, aux aides au logement (APL ou ALS - voir aides financières).

➤ **Association pour le logement des jeunes travailleurs : ALJT**

Des logements adaptés pour personnes à mobilité réduite sont recensés dans chaque résidence. Un dossier unique est à constituer (même lorsque l'on postule pour plusieurs résidences). Tous les logements sont conventionnés APL.

<https://www.aljt.com>

➤ **Association des résidences et foyers de jeunes : ARFJ**

www.arfj.asso.fr

Les résidences et foyers s'adressent principalement aux jeunes âgés de 18 à 25 ans. Plus de 2000 lits sont proposés en Ile-de-France (à Paris et dans les Hauts-de-Seine).

Pour connaître les modalités d'accueil et établir un dossier, contacter chaque foyer.

➤ **Union nationale pour l'habitat des jeunes : UNHAJ** www.unhaj.org

Propose des solutions de logement et des services (emploi, info santé, restauration, sorties et loisirs) pour les jeunes de 16 à 30 ans. Il existe en Ile-de-France 27 structures. Pour connaître les modalités d'accueil et établir un dossier, contacter chaque foyer.

➤ **Union nationale des maisons d'étudiants : UNME** www.unme-asso.com

Hébergement d'étudiants français et étrangers, de 16 à 25 ans, majoritairement des jeunes filles. Une fiche descriptive complète de chaque foyer est donnée (indiquant la présence d'un ascenseur et d'accès pour personnes à mobilité réduite).

Pour connaître les modalités d'accueil et établir un dossier : contacter chaque foyer.

■ **Enseignes proposant des résidences étudiantes avec logements adaptés**

➤ **STUDEFI (EFIDIS)** www.studefi.fr

Ce groupe propose des logements adaptés dans les Yvelines (Montigny-le-Bretonneux), l'Essonne (Massy, Orsay), les Hauts-de-Seine (Boulogne, Châtillon, Courbevoie, Ville d'Avray), la Seine-St-Denis (Aubervilliers, Le Raincy, Neuilly-Plaisance), le Val-de-Marne (Villiers sur Marne), le Val d'Oise



Université Paris 2 Panthéon-Assas

<https://www.u-paris2.fr>

5 Vie pratique

(Cergy) et à partir de septembre 2018, en Seine-et-Marne (Noisiel).

Carole Coppolani : ccoppolani@efidis.fr (01 75 77 33 27)

➤ **FAC HABITAT** www.fac-habitat.com

Association proposant des logements en résidence aux étudiants et jeunes de moins de 30 ans. Le site mentionne l'existence de logements pour étudiants à mobilité réduite mais il faut contacter les résidences individuellement pour connaître leurs modalités d'accueil exactes.

✓ **Restauration**

Accessibilité : oui - menu adapté : non - menu en braille : non
aide au transport des plateaux : oui

✓ **Accompagnement**

Le CIDJ a développé le programme **HandiJeunes** destiné aux jeunes en situation de handicap. Une équipe de conseillers propose de nombreux services qui s'appuient sur un accompagnement sur mesure, une écoute personnalisée, des méthodes et des outils adaptés.

www.cidj.com/handijeunes-aidez-les-jeunes-handicapes-a-etre-acteurs-de-leurs-choix/handijeunes-au-service-des-jeunes-et-des-familles

✓ **Aides financières**

Lien sur les aides financières :

www.u-paris2.fr/1370268500831/0/fiche__article/&RH=PRATIQUE

Des aides financières sont octroyées aux étudiants, certaines d'entre elles au titre de leur handicap :

➤ **Bourse sur critères sociaux, aide au mérite**

Aides gérées par le CROUS. Un dossier social étudiant est à constituer. La démarche se fait entre le 15 janvier et le 15 mai auprès du CROUS de son académie. Ces bourses sont attribuées sur critères sociaux mais des années de droits à bourse supplémentaires peuvent être accordées sous certaines conditions et notamment celles liées à la situation de handicap.

➤ **Bourse GIVEKA**

La fondation GIVEKA aide financièrement des étudiants de nationalité française ou suisse ayant subi un accident ou contracté une maladie et éprouvant des difficultés financières pour entamer ou poursuivre des études supérieures (accomplies en France ou à l'étranger). La bourse peut également être utilisée pour financer les frais médicaux ou les dépenses de santé. Contacter le service social du CROUS de votre académie.



Université Paris 2 Panthéon-Assas

<https://www.u-paris2.fr>

5 Vie pratique

› **Aide à la mobilité internationale** : Aide gérée par le service des relations internationales de votre établissement.

› **Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) pour les moins de 20 ans, allocation aux adultes handicapés (AAH), prestation de compensation du handicap (PCH), autorisation de prise en charge par IDF Mobilités ou le Conseil départemental de certains frais de transport domicile-lieu d'études** : aides gérées par la MDPH

› **Aide à la compensation du handicap pour les étudiants en stage obligatoire** : gérée par l'AGEFIPH

<https://www.agefiph.fr/services-et-aides-financieres>

› Aides au logement

■ La Caisse d'allocations familiales (CAF) verse, sous condition de ressources, deux types d'aides au logement qui ne sont pas cumulables :

* **Aide personnalisée au logement (APL)** : Elle est versée directement par la CAF au bailleur et concerne la location de logements conventionnés.

* **Allocation de logement à caractère social (ALS)** : L'ALS ne peut être versée que si le logement n'est pas conventionné.

■ **Avance LOCA-PASS** : C'est un prêt sans intérêt permettant à l'étudiant de financer le dépôt de garantie qui peut lui être réclamé lors de la location d'un logement.

<https://www.actionlogement.fr/l-avance-loca-pass>



Université Paris 2 Panthéon-Assas

<https://www.u-paris2.fr>

6 Vie étudiante

✓ Activités associatives et culturelles

Voir le lien des associations sportives, culturelles, culturelles, de diplômés, syndicales et confessionnelles :

www.u-paris2.fr/54453458/0/fiche__pagelibre/&RH=INSCRIPTION

✓ Activités physiques et sportives

Voir le lien de la page du sport :

www.u-paris2.fr/59915085/0/fiche__pagelibre/&RH=ASSOCIATIONS&RF=SPORT

7 Solidarité et sensibilisation

Les missions définies dans la première Charte université-handicap, signée en 2007, puis reprise et enrichie en 2012, portent notamment sur la sensibilisation autour du handicap en direction de la communauté universitaire (enseignants et étudiants). Ainsi, ont été mises en œuvre diverses actions telles que l'accompagnement par des tuteurs étudiants et l'organisation de journées de sensibilisation avec la campagne Handivalides. Un atelier de sensibilisation au handicap sera mis en place en 2016/2017.

8 Politique handicap

Un schéma directeur pluriannuel en matière de politique de handicap est défini par chaque établissement d'enseignement supérieur. Il présente les diverses actions mises en place, notamment les mesures nécessaires à l'accueil et à la réussite des étudiants présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé.

Pour plus de précisions, prendre contact directement avec le relais handicap.

Infos plus...

Site du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation dédié aux étudiants handicapés :

À consulter :

Guide de l'accompagnement de l'étudiant handicapé

Mon parcours handicap

Ministère de l'Éducation nationale, ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Office national d'information sur les enseignements et les professions

Publication de l'Onisep Ile-de-France

Directeur de la publication :

Frédérique Alexandre-Bailly

Délégué régional : Laurent Hugot

Délégués régionaux adjoints :

Hélène Legault et Christophe Leverrier

Cheffes de projet : Nathalie Vallet-Vautrelle et Sophie Hachet

Conception éditoriale :

Catherine Vassilieff, Inspectrice de l'éducation nationale chargée de l'information et de l'orientation

Elka Parvanova, Responsable du service

Handicap - Université Paris 8

Marie Coutant, Chargée de mission handicap

- EHESS

Patrick Courilleau, Chargé de mission

handicap - Université de Cergy-Pontoise

Emilie Cohen, Responsable du relais handicap

- Université Paris Diderot

Ivan Botte, Chargé de mission handicap -

Université Paris 3

Dominique Archambault, Chargé de mission

handicap - Université Paris 8

Nathalie Vallet, Chargée du dossier handicap -

Onisep Ile-de-France

Conception graphique : Sylvie Geoffray

Avril 2015 - Mise à jour Juillet 2020

Reproduction, même partielle, interdite sans accord préalable de l'Onisep Ile-de-France

